

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à salle La Nature-en-Mouvement, le **mardi 4 juillet 2017 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Magalie Joncas, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Joseph Côté, conseiller
Monsieur Frédéric Dionne, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Emile Grenon Gilbert.

Sont également présents :

Monsieur Daniel Desroches, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Yves Corriveau, maire

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2017.
2. Procès-verbaux des séances ordinaire du 5 juin 2017 et extraordinaire du 19 juin 2017.
3. Bordereaux des comptes à payer numéros 2017-07-A, 2017-07-B, 2017-07-C, 2017-07-D et rapport sur les dépenses autorisées.
4. Rapport des ressources humaines 2017-07.
5. Embauche d'un directeur du Service de l'ingénierie.
6. Embauche d'un préposé à la cour et assistant percepteur des amendes.
7. Embauche d'un préposé à la bibliothèque.
8. Politique de développement des collections de la Bibliothèque Armand-Cardinal.
9. Autofinancement de la subvention " Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes " concernant la bibliothèque Armand-Cardinal.
10. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 juin 2017 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 juin 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
12. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2017-36, 2017-26, 2017-35, 2017-37, 2017-38, 2017-39, 2017-40, 2017-42, 2017-43 et 2017-44.
13. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-41.
14. Demande de dérogation mineure 2017-03 relative au lot 3 955 227, au cadastre du Québec, chemin des Patriotes Sud.

15. Demande de dérogation mineure 2017-04 relative au 1713, chemin des Patriotes Nord.
16. Demande de dérogation mineure 2017-05 relative au lot 1 818 277, au cadastre du Québec, 1560, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
17. Comptes rendus des rencontres no 10 du 24 mai 2017 et no 11 du 6 juin 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
18. Adoption du Règlement numéro 881-10, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
19. Adoption du Règlement numéro 919-17, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".
20. Adoption du Règlement numéro 1042-3, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1042 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections ".
21. Avis de changement AC-E04 concernant le contrat ING 1016-08 relatif à la construction de la caserne incendie – Acquisition du logiciel REGULVAR.
22. Octroi du contrat AM 17010 concernant la construction et le forage d'un puits artésien au parc de la Gare.
23. Octroi du contrat AM 17012 concernant l'aménagement d'un parcours actif avec mobilier d'entraînement et blocs sanitaires.
24. Octroi du contrat BA 17-05 concernant le contrat d'entretien climatisation, chauffage et ventilation.
25. Octroi du contrat BA 17-13 concernant la fourniture de l'ameublement des bureaux pour la caserne incendie.
26. Octroi du contrat TP 17-12 concernant le traitement des frênes au TreeAzin sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Octroi du contrat TP 17-13 concernant la peinture du viaduc Mont-Saint-Hilaire (pont CN - route 116).
28. Questions de l'assistance.
29. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2017 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2017 du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu.
- d) Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

2017-276

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 4 juillet 2017 soit et est approuvé par ce conseil, en retirant le point suivant:

- 21. Avis de changement AC-E04 concernant le contrat ING 2106-08 relatif à la construction de la caserne incendie - Acquisition du logiciel REGULVAR.

2017-277

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 5 juin 2017 et extraordinaire du 19 juin 2017 soient et sont approuvés par ce conseil.

2017-278

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2017-07-A, 2017-07-B, 2017-07-C, 2017-07-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Magalie Joncas

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2017-07-A, au montant de 3 542 947,78 \$, numéro 2017-07-B, au montant de 1 754,85 \$, numéro 2017-07-C, au montant de 575 656,77 \$, numéro 2017-07-D, au montant de 1 200 598,85 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2017-07, émis par madame Suzanne Bousquet, trésorière-adjointe, en date du 29 juin 2017, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 1^{er} juin au 28 juin 2017, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 juin 2017.

2017-279

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2017-07

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines 2017-07 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 29 juin 2017, soit et est approuvé par ce conseil.

2017-280

EMBAUCHE - DIRECTEUR SERVICE DE L'INGÉNIERIE - MONSIEUR JEAN LANCIAULT

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste vacant de directeur ou de directrice du Service de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection ainsi que le conseil municipal jugent que monsieur Jean Lanciault a les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche monsieur Jean Lanciault au poste de directeur du Service de l'ingénierie, suivant la Politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 2, échelon 7), et ce, à compter du ou vers le 5 juillet 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 28 juin 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 juin 2017.

2017-281

EMBAUCHE - PRÉPOSÉ À LA COUR ET ASSISTANT PERCEPTEUR DES AMENDES - MADAME CYNTHIA LACASSE

CONSIDÉRANT la création d'un poste régulier de préposé à la cour et assistant percepteur des amendes aux Services juridiques;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Cynthia Lacasse a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche madame Cynthia Lacasse au poste régulier de préposé à la cour et assistant percepteur des amendes aux Services juridiques (classe 7), suivant la convention collective de travail cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 5 juillet 2017.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 28 juin 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 juin 2017.

2017-282

NOMINATION - PRÉPOSÉ À LA BIBLIOTHÈQUE - MADAME STÉPHANIE GRÉGOIRE

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier à semaine réduite de préposé à la bibliothèque au Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Stéphanie Grégoire a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme madame Stéphanie Grégoire au poste régulier à semaine réduite de préposé à la bibliothèque au Service du loisir et de la culture (classe 2), suivant la convention collective de travail cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du 9 juillet 2017.

Que cette nomination soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 27 juin 2017.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 juin 2017.

2017-283

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS - BIBLIOTHÈQUE ARMAND-CARDINAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications reconnaît la bibliothèque publique comme une porte d'accès locale à l'information, à la connaissance et à la culture;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des demandes d'aide financière, ledit ministère demande que lui soit présentée une politique de développement des collections, incluant un cadre d'évaluation et d'élagage;

CONSIDÉRANT QUE la dernière version officielle de la politique de développement des collections de la bibliothèque Armand-Cardinal remonte à 2004;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la Politique de développement des collections de la bibliothèque Armand-Cardinal, rédigée par madame Francine Ledoux-Nadeau, chef de division - bibliothèque Armand-Cardinal, et approuvée par monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir et de la culture, datée de mai 2017, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2017-284

AUTOFINANCEMENT - SUBVENTION - BIBLIOTHÈQUE ARMAND-CARDINAL

CONSIDÉRANT la résolution 2016-316 adoptée lors de la séance tenue le 6 septembre 2016, par laquelle le conseil autorisait la production et le dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de " Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes - acquisition de documents " concernant la bibliothèque Armand-Cardinal, demande de subvention numéro 526064;

CONSIDÉRANT la convention signée à cet effet le 16 janvier 2017 par le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de la subvention, la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit confirmer l'autofinancement de la totalité du programme " Aide aux projets " pour l'année 2016-2017 pour un montant total de 106 369,00 \$, incluant la subvention de 68 100,00 \$ du ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil confirme au ministère de la Culture et des Communications l'autofinancement par la Ville de Mont-Saint-Hilaire de la totalité du programme " Aide aux projets " pour l'année 2016-2017 pour un montant total de 106 369,00 \$, incluant la subvention de 68 100,00 \$ du ministère de la Culture et des Communications.

2017-285

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 JUIN 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 juin 2017 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations suivantes:

- 2017-02-R : Mise à jour du plan d'action pour contrer l'agrile du frêne
- 2017-03-R : Plan d'action déterminant la stratégie à adopter afin de promouvoir le vélo et les bonnes pratiques de circulation

2017-286

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 27 JUIN 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 27 juin 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2017-287

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2017-36, 2017-26, 2017-35, 2017-37, 2017-39, 2017-40, 2017-42, 2017-43 ET 2017-44

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 27 juin 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- PIIA 2017-36 : Lot 3 955 227 - chemin des Patriotes Sud
Plans et recommandation 2017-50-R (annexe A)
- PIIA 2017-26 : 167, rue Sainte-Anne
Plans et recommandation 2017-54-R (annexe B)
- PIIA 2017-35 : 646, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2017-55-R (annexe C)
- PIIA 2017-37 : 636, rue de l'Heure-Mauve
Plans et recommandation 2017-56-R (annexe D)
- PIIA 2017-38 : 330, rue Marquette
Plans et recommandation 2017-57-R (annexe E)

- PIIA 2017-39 : 903, rue Malo
Plans et recommandation 2017-58-R (annexe F)
- PIIA 2017-40 : 161, rue Provencher
Plans et recommandation 2017-59-R (annexe G)
- PIIA 2017-42 : 445, rue Forest
Plans et recommandation 2017-60-R (annexe H)
- PIIA 2017-43 : 182, rue Solange-Chaput-Rolland
Plans et recommandation 2017-61-R (annexe I)
- PIIA 2017-44 : 21, rue Saint-Henri
Plans et recommandation 2017-62-R (annexe J)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " J " pour en faire partie intégrante.

2017-288

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2017-41 - REFUS

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 27 juin 2017 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- PIIA 2017-41 : Lot 2 931 528, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2017-49-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

M. le maire suppléant Emile Grenon Gilbert demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-03 concernant le lot 3 955 277 au cadastre du Québec, situé chemin des Patriotes Sud :

M. Claude Melançon – Aucune objection au projet.

2017-289

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-03 - LOT 3 955 227 AU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2017-03 présentée par les propriétaires de l'immeuble portant le numéro de lot 3 955 227, au cadastre du Québec situé chemin des Patriotes Sud.

Celle-ci a pour but d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit un nombre minimum de 2 étages, permettant ainsi une dérogation de 1 étage.

Cette demande a pour but de rendre conforme la construction d'une nouvelle résidence.

M. le maire suppléant Emile Grenon Gilbert demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-04 concernant le 1713, chemin des Patriotes Nord :

Aucune intervention.

2017-290

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-04 - 1713, CHEMIN DES PATRIOTES NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2017-04 présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 1713, chemin des Patriotes Nord, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge latérale droite de 2,10 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une marge latérale de 7,50 mètres, permettant ainsi une dérogation de 5,40 mètres.

Cette demande a pour but de rendre conforme la résidence existante qui bénéficiait d'un droit acquis quant à sa marge latérale droite de 2,14 mètres, alors que la résidence a été implantée à 2,10 mètres de la ligne latérale droite, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, en date du 22 avril 2015, portant le numéro de minute 3591, joint à la présente comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

M. le maire suppléant Emile Grenon Gilbert demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-05 concernant le lot 1 818 277, au cadastre du Québec, situé au 1560, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier :

Aucune intervention.

2017-291

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-05 - LOT 1 818 277, AU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2017-05 présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de lot 1 818 277, au cadastre du Québec, situé au 1560, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une allée de circulation de 6 mètres de largeur, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une allée de circulation d'une largeur minimale de 6,50 mètres, permettant ainsi une dérogation de 0,50 mètre. La demande a également pour but de permettre une bande gazonnée de 0,20 mètre à partir de l'emprise du chemin Benoît, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une bande gazonnée ou paysagée d'une largeur minimale de 3 mètres, permettant ainsi une dérogation de 2,80 mètres. De plus, la demande a pour but de permettre l'aménagement paysager de 26 % de la cour avant, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit l'aménagement d'au moins 50 % de la marge et la cour avant, permettant ainsi une dérogation de 24 %. Aussi, la demande vise à autoriser une bande de terrain gazonnée et garnie d'un aménagement naturel de 0,30 mètre le long de la ligne latérale gauche et de 1,98 mètre le long de la ligne arrière, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une largeur minimale de 2 mètres, permettant ainsi des dérogations respectivement de 1,70 mètre et de 0,02 mètre. La demande vise également à autoriser une bande de terrain de 3,05 mètres de largeur par rapport à l'emprise du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et de 3,17 mètres de largeur par rapport au chemin Benoît, alors que le règlement de zonage numéro 845 prescrit une bande de terrain d'une largeur minimale de 5 mètres entre l'aire de stationnement et l'emprise de la voie publique, soit des dérogations respectivement de 1,95 mètre et de 1,83 mètre. Ces dérogations ont pour but de rendre conforme l'agrandissement du bâtiment commercial existant, tel qu'il appert au plan émis par monsieur Sylvain Labrecque, arpenteur-géomètre, en date du 22 septembre 2016, portant le numéro de minute 3335, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2017-292

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES NO 10 DU 24 MAI 2017 ET NO 11 DU 6 JUIN 2017 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la rencontre no 10 du 24 mai 2017 et du compte rendu de la rencontre no 11 du 6 juin 2017 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.

2017-293

RÈGLEMENT NUMÉRO 881-10 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 881-10, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 881 pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

2017-294

RÈGLEMENT NUMÉRO 919-17 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 919-17, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ".

2017-295

RÈGLEMENT NUMÉRO 1042-3 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1042 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS - ADOPTION

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne
APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 1042-3, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 1042 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections ".

2017-296

OCTROI DU CONTRAT AM 17010 - CONSTRUCTION ET FORAGE D'UN PUIS ARTÉSIEN AU PARC DE LA GARE - GROUPE PUITBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Groupe Puitbec inc., au montant de 47 800,85 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat AM 17010 pour la construction et le forage d'un puits artésien au parc de la Gare, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 14 juin 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande AM 17010, au montant de 47 800,85 \$, incluant les taxes, soit payable à même le Règlement numéro 1250 (poste budgétaire 58-218-12-503), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-297

OCTROI DU CONTRAT AM 17012 - AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS ACTIF AVEC MOBILIER D'ENTRAÎNEMENT ET BLOCS SANITAIRES - BAU-QUÉBEC LTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Bau-Québec ltée, au montant de 499 051,29 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat AM 17012 pour l'aménagement d'un parcours actif avec mobilier d'entraînement et blocs sanitaires, en retirant une station de callisthénie large à l'article III.A.4.2, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 22 juin 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande AM 17012, au montant total de 499 051,29 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 58-218-12-253, pour un montant de 34 310,27 \$, incluant les taxes, et à même le poste budgétaire 58-218-12-503, pour un montant de 464 741,02 \$, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-298

OCTROI DU CONTRAT BA 17-05 - ENTRETIEN EN CLIMATISATION, CHAUFFAGE ET VENTILATION - CLIMATISATION CHAUFFAGE STE-JULIE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Frédéric Dionne

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Climatisation Chauffage Ste-Julie, au montant de 31 370,93 \$, incluant les taxes, sur la base des taux horaires soumis dans le cadre du contrat BA 17-05, pour l'entretien en climatisation, chauffage et ventilation dans les bâtiments de la ville, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de un (1) an, soit pour la période du 5 juillet 2017 au 4 juillet 2018.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service des loisirs et de la culture, contenue dans son rapport en date du 21 juin 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande BA 17034, pour la période du 5 juillet au 31 décembre 2017, au montant de 11 669,96 \$, incluant les taxes, soit payable à même les postes budgétaires 02-810-00-531, 02-811-00-531, 02-811-00-532, 02-812-00-533, 02-814-00-531 et 02-815-00-533, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-299

OCTROI DU CONTRAT BA 17-13 - FOURNITURE DE L'AMEUBLEMENT DES BUREAUX DE LA CASERNE INCENDIE - SOLUTIONS ZOOM INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joseph Côté

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Solutions Zoom inc., au montant de 65 623,34 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat BA 17-13 pour la fourniture de l'ameublement des bureaux de la caserne incendie, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie, contenue dans son rapport en date du 21 juin 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande IN 17062, au montant de 65 623,34 \$, incluant les taxes, soit payable à même le fonds de roulement (poste budgétaire 55-911-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la somme empruntée au fonds de roulement soit remboursable sur une période de cinq (5) ans.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-300

OCTROI DU CONTRAT TP 17-12 - TRAITEMENT DES FRÊNES AU TREEAZIN – BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Bio-Contrôle Arboricole inc., au montant de 27 324,73 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP 17-12 pour le traitement des frênes au TreeAzin sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 14 juin 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande TP 17035, au montant de 27 324,73 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-470-10-419, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2017-301

OCTROI DU CONTRAT TP 17-13 - PEINTURE DU VIADUC MONT-SAINT-HILAIRE (PONT-CN - ROUTE 116) - GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Magalie Joncas

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Groupe Lefebvre M.R.P. inc., au montant de 43 679,00 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat TP 17-13 pour la peinture du viaduc Mont-Saint-Hilaire (pont du CN / Route 116), étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 23 juin 2017.

Que la dépense, décrite au bon de commande TP 17039, au montant de 43 679,00 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-320-00-542, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner

Rencontre par les conseillers – citoyens de leur district

Publicisation - pétition : protection du mont Saint-Hilaire en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*

M. Jean-Luc Halde

Entretien rue Fortier

Traffic chemin de la Montagne - fin de semaine

Travaux chemin de la Montagne - correctifs

2017-302

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 10.

Emile Grenon Gilbertt, maire suppléant

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**